



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC**
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Training and Specialized Services Division/Division de
la formation et des services spécialisés
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
10C1, Place du Portage
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet CAITS Training	
Solicitation No. - N° de l'invitation E60ZH-140001/B	Amendment No. - N° modif. 003
Client Reference No. - N° de référence du client E60ZH-140001	Date 2017-01-24
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$ZH-124-30670	
File No. - N° de dossier 124zh.E60ZH-140001	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-02-14	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Bouchard, Suzy	Buyer Id - Id de l'acheteur 124zh
Telephone No. - N° de téléphone (873) 469-3963 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Cette modification a pour but de :

- 1) Fournir des réponses aux questions des fournisseurs à la section A;
- 2) Modifier la demande de soumissions tel que décrit à la section B.

SECTION A

Série 3 des questions et réponses

Question 22

Dans la pièce jointe 2 de la partie 4, à la section 4 – Pourcentage de réduction varié dans ce tableau le % varie selon les sujets, marques ou autres - le pourcentage sera donc différent selon le cours. Cependant dans la Section 2 – Pourcentage de réduction applicable. Est-ce un pourcentage général et celui de la section 4 sera le % appliqué si différent de la section 2 ?

Réponse 22

Dans la section 4, le pourcentage sera différent selon les sujets et/ou les marques du cours et non du cours spécifique. Les soumissionnaires devraient seulement inscrire des sujets et/ou des marques si le pourcentage de réduction est supérieur au « pourcentage de réduction applicable » inscrit à la partie 2. Dans la section 2, le soumissionnaire doit offrir un pourcentage de réduction applicable minimum de 10% qui sera applicable pour tous les sujets et/ou marques de cours identifiés dans a section 3.

Question 23

Les Conditions Générales 2010 (2016-04-04), Conditions Générales - Services Professionnels (Complexité Moyenne) sont spécifiées comme faisant partie du contrat résultant. Les présentes conditions générales comprennent un article sur le droit d'auteur qui stipule que « L'entrepreneur devra fournir, à la demande du Canada, une renonciation écrite permanente aux droits moraux... de la part de chaque auteur qui a contribué au matériel ». Veuillez confirmer si cet article est applicable aux services de formation et au matériel pédagogique connexe qui doit être fourni dans le cadre de la présente demande de soumissions.

Réponse 23

Le Canada confirme que le présent article n'est pas applicable. Voir les modifications à la section B.

Question 24

À la partie 6, Clauses du contrat subséquent, article 2.1 Conditions générales font références aux « 2035 (2016-04-04), Conditions générales - besoins plus complexes de services, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante ». À la partie 6A, article 11.0, précise que « les conditions générales 2010 (2016-04-04) conditions Générales – Service Professionnels – complexité moyenne » s'appliquent au contrat et en font partie intégrante. Le paragraphe 3.1.1 de la section 7A précise que « 2020 (2016-04-04), Conditions générales - arrangement en matière d'approvisionnement - biens ou services, s'appliquent au présent arrangement en matière d'approvisionnement et en font partie intégrante » - Pouvez-vous préciser à quel moment ces conditions s'appliqueront?

Réponse 24

2010C (2016-04-04), Conditions générales - services (complexité moyenne), s'appliquent et font partie intégrante du contrat émis sous l'offre à commandes. 2020 (2016-04-04) Conditions générales - arrangement en matière d'approvisionnement - biens ou services, s'appliquent aux arrangements en matière d'approvisionnement et en font partie intégrantes. Voir les modifications à la section B.

Question 25

Les 2035 (2016-04-04), Conditions générales - Conditions générales - besoins plus complexes de services - incluent une clause « Droit d'auteur » (article 20). Cette clause précise que le « matériel » désigne« tout ce qui est créé par l'entrepreneur dans le cadre du travail prévu au contrat, qui doit, selon le contrat, être livré au Canada, et qui est protégé par un droit d'auteur ». - Veuillez confirmer que le

Canada ne demandera pas à l'entrepreneur de créer du « matériel » lors de des demandes de soumissions.

Réponse 25

Le Canada confirme que cette clause n'est pas applicable et que l'entrepreneur ne participera pas à la création de « matériel ».

Question 26

Tous nos cours sont personnalisés et livrés sur les lieux du client (nous ne fournissons pas de formation dans nos locaux, seulement sur le site du client). Nos prix varient en fonction du nombre de participants et de l'adaptation du cours, de sorte que nous ne publions pas de prix sur notre site Web. Nous offrons des cours à la demande des clients, donc nous n'avons pas 6 mois de cours à venir. Par conséquent, nous n'avons pas de dates ou d'emplacement de cours sur notre site Web – Est-ce que cela nous exclura l'OC? Est-ce l'OC est destinée à remplacer l'OC pour la formation en Microsoft Office?

Réponse 26

Les exigences obligatoires MT2 et MF1 ne seraient pas rencontrés, votre soumission serait donc non-recevable. Les offres à commandes remplaceront toutes les offres à commandes émises par TPSGC pour des services de formation en TI disponibles sur le marché.

Question 27

Veuillez confirmer quelle est la loi applicable par défaut pour cette sollicitation, car il semble qu'une section désigne la province du Québec, tandis qu'une autre désigne la province de l'Ontario.

Réponse 27

Il s'agit de l'Ontario.

Question 28

Êtes-vous en mesure de fournir plus de détails sur la façon de faire pour modifier l'offre financière d'un offrant.

Réponse 28

Des renseignements supplémentaires seront fournis aux offrants après l'émission des offres à commandes.

Question 29

Dans le critère FO1, les réductions identifiées sont-elles les seules options disponibles pour les fournisseurs ou d'autres pourcentages de réduction peuvent être utilisés?

Réponse 29

Oui, il s'agit des seules options de réduction disponibles (à l'exception des rabais supérieurs à 25%).

SECTION B

À l'Élément II : Offre à commandes et Clauses du contrat subséquent

À la partie 6A. Offre à commandes (OC)

À 11.0 Ordre de priorité des documents

SUPPRIMER item (d)

REMPACER par:

- (d) les conditions générales 2010C (2016-04-04), Conditions générales - services (complexité moyenne), s'appliquent et font partie intégrante du contrat émis sous l'offre à commandes.

À la partie 6B. Clauses du contrat subséquent

SUPPRIMER article 2.1 Conditions générales, dans son intégralité

REEMPLACER par:

2010C (2016-04-04), Conditions générales - services (complexité moyenne), s'appliquent et font partie intégrante du contrat

L'article 13, Intérêt sur les comptes en souffrance, de 2010C (2016-04-04), Conditions générales – besoins plus complexes de services ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

À l'ÉLÉMENT III – ARRANGEMENT EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

PART 7C. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

À 1.0 Général

SUPPRIMER item (b)

REEMPLACER par:

(b) **CM** (pour les besoins de complexité moyenne), les conditions générales 2010C s'appliqueront au contrat subséquent;

À l'ANNEXE A, ÉNONCÉ DES BESOINS (Sous l'AMA et l'OC)

A l'Article 4.1 Site web du fournisseur

SUPPRIMER:

« Selon le lien suivant: http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/hrpubs/offlang/chap5_101-fra.asp, le site Web doit être disponible dans les deux langues (anglais et français) dans la région du Québec, au Nouveau-Brunswick et dans la région de la capitale nationale. »

INSERER:

« Selon le lien suivant: http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/hrpubs/offlang/chap5_101-fra.asp, le site Web doit être disponible en anglais et dans les deux langues (anglais et français) au Nouveau-Brunswick, dans la région métropolitaine de Montréal et dans la région de la capitale nationale et en français dans la région de Québec et la région métropolitaine de Québec. »